

Badminton Club de Chambéry

Règlement Intérieur

Le présent règlement a pour objet de compléter les statuts du badminton club de Chambéry (BCC) et de préciser le fonctionnement interne du club en son siège à : **Maison des Associations, Boîte G1 – 67 rue Saint-François de Sales 73000 Chambéry**

Ce règlement intérieur entre en vigueur le ... /... /2021 et s'applique jusqu'à ce qu'il soit expressément annulé ou remplacé par une nouvelle version sur décision du conseil d'administration.

Il s'applique à tous les membres de l'association, sans exclusion, qui devront en avoir pris connaissance lors de l'adhésion au club.

ARTICLE 1 : L'ADHESION

Tout membre du badminton club de Chambéry a obligation d'y adhérer. Toute demande d'adhésion vaut l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'association et vaut obligation de respecter tous les principes inscrits dans ces documents. L'adhésion au club vaut pour une saison, du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de la saison suivante.

L'adhésion au club n'est effective qu'après remise du dossier complet : fiche d'inscription complétée et signée, certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du badminton en compétition » et cotisation. L'accès aux créneaux ne sera valide qu'après inscription (*hors les 3 séances d'essai maximum*). L'adhésion au club comprend la licence de la FFBaD et l'assurance fédérale.

L'adhésion ouvre des droits et avantages présentés dans les documents liés aux statuts des joueurs. Toute cotisation réglée au badminton club de Chambéry, ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée.

ARTICLE 2 : COTISATION

Le montant de la cotisation annulée est fixé chaque année par le comité directeur et est approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire. Il vaut pour une saison sportive.

ARTICLE 3 : STATUTS ET BENEVOLAT Statuts :

Les statuts N° ont été déposés à la Préfecture de Savoie le ../../.... et ont été adoptés le ../../.... sous le numéro d'accréditation

Le dossier d'affiliation a été déposé à la Fédération Française de Badminton le ../../.... et est a été agréé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sous le numéro d'identification Une demande d'accréditation à la Direction Départementale Jeunesse et Sports a été déposée.

Assurances : Le club souscrit chaque année une assurance en responsabilité civile pour l'ensemble des joueurs licenciés au club auprès Cette assurance est complémentaire à la couverture accidentelle prévue dans le cadre de la licence de la FFBaD (GENERALI). Celle-ci couvre les dommages ou accidents pouvant survenir dans les locaux où la pratique du badminton s'exerce dans le cadre d'une pratique dans le club ou sur une compétition officielle organisée par un autre club affilié FFBaD.

Bureau et bénévolat :

Le bénévolat est le mode de fonctionnement essentiel et principal du club. Tous les dirigeants sont bénévoles. Les dirigeants sont à ouverts à toute discussion et toute demande d'information de la part de ses membres pour le bon fonctionnement du club et leur permettre de pratiquer le badminton en toute sécurité. En contrepartie, il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de considérer les actions des dirigeants comme celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, et dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du club. Il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de faire preuve d'indulgence tout en faisant part de toute remarque constructive permettant de faire avancer l'association.

A l'assemblée générale du/..../..., les membres du bureau pour la saison 2022/2023 ont été élus :

Bureau et Comité Directeur 2019 /2020 :

- **Président :**
- **Trésorier :**
- **Secrétaire :**
- **Membre du comité directeur :**

Membres bénévoles et salarié(s) actifs pour la saison 2019/2020

- **Commission Jeunes**
- **Commission Sport adapté**
- **Commission Formation :**
- **Commission interclub :**
- **Commission tournois du BCC :**
- **Commission tournois externes/individuels :**
- **Commission développement :**
- **Commission animation :**
- **Commission écobad :**

Tenue des registres et fichiers

Les comptes rendus et procès-verbaux des réunions du comité directeur et des assemblées générales ordinaires et extraordinaire sont rédigés, diffusés et archivés par le secrétaire.

La comptabilité est tenue, diffusée le cas échéant, et archivée par le trésorier.

L'exercice comptable commence le 1^{er} septembre et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Le fichier des membres est tenu et archivé par le secrétaire, et diffusé par le comité directeur.

Assemblée Générale

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, en général en fin de saison sportive ou juste avant le commencement de la saison sportive suivante. Tous les licenciés et responsables légaux de jeunes licenciés sont invités de droit. Ceux-ci ont droit de vote. S'ils ne peuvent pas être présents le jour de l'AG, ils peuvent donner leur pouvoir de décision signé à un autre licencié, garant de leur vote. La date et l'ordre du jour sont communiqués par mail 15 jours avant au minimum.

La convocation doit faire connaître l'ordre du jour.

Cependant, certaines propositions ou questions, non mentionnées à l'ordre du jour, pourront être discutés et adoptés. Les licenciés peuvent en faire part aux comité directeur en amont, et/ou en fin d'assemblée générale.

Mandats et comptes bancaires

Seuls le président et le trésorier, en complément des dispositions déjà prévues aux statuts, ont le pouvoir de signer les dépenses entrant dans le cadre du fonctionnement de l'association.

ARTICLE 4 : COMPORTEMENT DU SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport et les règles qui le régissent, les autres joueurs sur le terrain et les officiels de terrain s'ils sont présents.

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton tant à l'entraînement qu'en jeu libre ou en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du Bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive. Le joueur faisant acte d'un mauvais comportement en tournoi pourra subir en plus de sanctions prévues dans le cadre du règlement intérieur du tournoi auquel il participe.

Les gymnases disposent de vestiaires et de douches, tous les adhérents qui doivent se changer avant ou après la séance sont invités à le faire dans ces espaces : aucun membre ne doit être vu en sous-vêtements voire torse-nu dans le local de rangement ou dans la salle où se situent les terrains.

Il est toutefois recommandé de ne laisser aucun effet personnel dans les vestiaires, mais de les entreposer dans le gymnase le temps de la séance. Si les portes des vestiaires sont fermées à clé, il faut en informer les gardiens qui viennent les ouvrir, pour éviter cette situation. Il est préconisé de demander aux gardiens en arrivant si les vestiaires sont ouverts.

Concernant la pratique lors des séances de jeu libre, les membres du club doivent adopter une attitude de fairplay sur et en-dehors du terrain et à inscrire leur pratique dans une pratique collective en bonne intelligence. Les doubles sont à privilégier dès que le nombre de membres présents occupe l'ensemble des terrains. Les matchs de simples peuvent être envisagés en tout début de séance ou bien à la fin du créneau quand il reste suffisamment de terrains disponibles par rapport aux membres présents.

Les terrains sont à la disposition de tous les membres, ils ne se réservent pas et ne doivent pas être occupés par les mêmes joueurs pendant tout le créneau. Il faut assurer une rotation raisonnable (*1 match, voire 1 seul set si beaucoup de joueurs sont en attente comme en début de saison*) sur les terrains, favoriser les doubles et intégrer dans le jeu les joueurs qui n'ont pas de partenaire, particulièrement les nouveaux et les débutants.

Afin que le débutant puisse parfaire son jeu et que le joueur expérimenté puisse partager son savoir expérience du jeu, des règles et du club, il est recommandé à tous (*initiation, non-compétiteur, compétiteur*) de mixer les niveaux durant ces créneaux autant que faire se peut pour favoriser la progression et l'intégration des tous les joueurs. Les membres qui ne débutent pas le badminton sont également invités à se mixer, c'est-à-dire ne pas jouer systématiquement avec les mêmes joueurs, voir s'attendre les uns les autres, ce qui diminuent la fluidité des rotations d'une part et va à l'encontre des valeurs du club décrites dans le règlement intérieur.

A la fin de chaque match, les joueurs sont invités à quitter les terrains pour laisser la place à ceux qui attendent. De même, entre les points et les sets, les joueurs sont invités à ne pas perdre trop de temps pour diminuer les temps d'attentes des autres membres désirant aussi jouer.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION ASSOCIATIVE

Afin de permettre d'organiser différents événements durant l'année, chaque membre se doit de participer à la vie associative du club. Une implication des membres et des parents des jeunes adhérents pourra être sollicitée afin de garantir le bon déroulement de ces événements (tournoi interne, tournoi jeune, tournoi interne, soirée du club, etc....).

La mise en place d'un événement nécessite souvent une forte présence de bénévoles et de participants. L'absence d'implication des membres et/ou des parents pourra jouer sur la qualité de l'évènement et aller jusqu'à son annulation.

ARTICLE 6 : L'ADHERENT MINEUR

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable de l'entraînement les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que l'encadrant est présent avant de les laisser au gymnase. A la fin du créneau, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club. A charge des parents de venir les récupérer à l'heure.

Lors des tournois, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents, l'entraîneur étant uniquement présent pour coacher durant le tournoi. Lors des créneaux de jeu libre, la présence d'un adulte est obligatoire auprès de l'enfant. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Tout adhérent dont la photo est publiée par le club, bénéficie du droit de retrait à l'image (article 39 et suivant de la loi du 6 janvier 1978). Il suffit alors d'envoyer un courriel au club à info@bcc73.com en mentionnant la référence de la photo concernée.

ARTICLE 8 : ÉQUIPEMENT

Les membres du club doivent être en tenue de sport adaptée à la pratique du badminton : short/jupette, T-shirt ou débardeur, et chaussures de sport de salle (privilégier les semelles blanches et à utiliser de préférence seulement sur le plateau de jeu du gymnase), une boîte de volants et une bouteille d'eau ou gourde.

ARTICLE 9 : UTILISATION des CRÉNEAUX

Le club est constitué de 2 groupes principaux : non-compétiteurs et compétiteurs. Ces groupes sont organisés par mode de vie et composés chacun d'un certain nombre de membres. Le club propose à chaque groupe des créneaux hebdomadaires dédiés au groupe ou mixtes.

Afin que chaque membre puisse pratiquer le badminton en toute sécurité, seuls les membres du club sont autorisés à venir pendant les créneaux. Il peut y avoir quelques exceptions :

- Les parents des jeunes licenciés qui peuvent être présents dans le gymnase pour accompagner et/ou aider à encadrer les créneaux jeunes
- Un licencié du club souhaite inviter une de ses connaissances pour découvrir le badminton. Dans ce cas, le responsable de créneau doit être averti pour pouvoir proposer à l'invité de signer le registre d'essai. Ce registre permet au club et à l'invité d'être couvert par l'assurance club.
- Une journée portes ouvertes organisée par le club. Dans ce cas, le club signale à la FFbAD une pratique avec des non-licenciés, et il sera couvert par son assurance.

Planning badminton club de Chambéry : saison 2022/2023

ARTICLE 10 : JEU LIBRE

Les salles et gymnases sont mis à disposition par la mairie dans le cadre d'une « convention de mise à disposition des installations sportives » qui fixe des obligations à l'association et à ses membres. Ces obligations sont incluses dans le présent document et devront être respectées par tout membre du club.

L'accès aux créneaux ne sera valide qu'après inscription du joueur par les membres du bureau auprès de la FFBaD. Les créneaux horaires doivent être scrupuleusement respectés. La liste des créneaux horaires accessibles pour chaque statut de joueur est consultable sur le site internet du club et sur les panneaux d'affichage présents au gymnase.

Les gymnases disposent de terrains tracés de simple et double de badminton. Les créneaux de jeu libre sont ouverts à tout membre à jour de sa cotisation.

L'ouverture des créneaux ne peut être effectuée que par des personnes autorisées et répertoriées auprès de la mairie. Une liste des responsables des ouvertures/fermetures du gymnase est établie en début d'année et transmise à la mairie. En l'absence de responsable, la salle ne sera pas accessible aux membres qui devront attendre l'arrivée d'un encadrant.

En arrivant les adhérents ont la responsabilité d'installer les terrains : tous les poteaux peuvent être utilisés ainsi que les filets rangés dans le local. Toute dégradation de l'équipement, risquant d'impacter le budget du club de manière significative, peut être attribuée à un joueur ou un groupe de joueur.

A la fin du créneau (heure indiquée dans le planning), les adhérents doivent arrêter de pratiquer le badminton et disposent de 15 minutes supplémentaires maximum pour ranger l'intégralité du gymnase : ranger les poteaux à leur emplacement initial, plier soigneusement les filets et les ranger sans les jeter dans le local, ramasser tous les volants au sol et soit les placer dans les cartons de volants de récupération ou bien les mettre dans la poubelle si trop abîmés, ramasser toutes les bouteilles en plastiques et les autres déchets laisser par les adhérents incivils. Les membres quittant le gymnase avant la fin du créneau sont priés à minima de ramasser les volants, les bouteilles et déchets autour du dernier terrain sur lequel ils ont joué, qu'ils en soient ou non propriétaires.

Les membres souhaitant se doucher à la fin du créneau sont priés de prendre une marge de sécurité et se rendre dans les vestiaires, maximum 15 minutes avant la fin du créneau.

Le local doit être fermé à clé. Toute nuisance, dégradation ou vol conséquent au non-respect de cette procédure sera imputée à l'intégralité des membres associés au créneau en question.

Les volants :

Le club met à disposition des membres débutants des volants en plastique, qui se trouvent dans des boîtes dans le local. Il est recommandé de débiter avec ce type de volants permettant de mieux maîtriser la frappe. Ces volants doivent être remis en place à la fin de la séance.

Le club propose à ses membres l'achat de tubes de volants. Chaque membre peut venir en acheter auprès du responsable de créneau. Il est recommandé d'avoir un moyen de paiement type chèque ou carte bleue.

L'échauffement :

Les séances d'entraînement débutent systématiquement par un échauffement. Les joueurs ont la responsabilité de s'échauffer avant de commencer leur séance de jeu libre. Par échauffement on entend 10 à 15 minutes d'exercices hors terrains, permettant de faire travailler toutes les articulations de la tête aux pieds. Ensuite en amont du premier match, 5 minutes d'échanges de volant maximum.

ARTICLE 11: ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements sont assurés par un entraîneur diplômé ou breveté d'Etat et/ou des joueurs ayant une pratique expérimentée du badminton. Les volants sont fournis par le club pour les entraînements. Si un joueur prend une licence avec un entraînement, ce dernier s'engage à suivre les entraînements de manière assidue.

Pour le bon déroulement des entraînements, la ponctualité, par respect des entraîneurs et des autres joueurs, est de mise.

Sauf exception, les créneaux d'entraînement se composent toujours d'un échauffement général (*mise en train*), d'un échauffement spécifique (*travail des appuis, déplacements, musculation*), d'exercices techniques et tactiques sur le terrain et de matchs. Durant la séance, les consignes doivent être écoutées attentivement dans le plus grand silence afin d'être comprises par tous.

ARTICLE 12 : COMPÉTITIONS

Chaque joueur à le loisir de s'inscrire et participer à des compétitions dites privées. Le badminton club de Chambéry, propose des inscriptions aux tournois départementaux et régionaux sur inscription sur les fiches à disposition dans le gymnase ou par courriel à : inscriptions@bcc73.com

ARTICLE 13 : JOUEURS EXTÉRIEURS et INVITATIONS

Le club permet à des joueurs licenciés dans d'autres club de bénéficier des créneaux de l'association. Ces joueurs ont accès aux créneaux conformément au statut du joueur "Extérieur Club". La validation de ces joueurs ne peut se faire que s'il a rempli les documents pour les pratiquants à l'essai.

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter exceptionnellement une personne déjà licenciée ou non dans un autre club lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit au préalable avoir rempli les documents de pratiquants à l'essai. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

Les règles ci-dessous ont pour objectif de :

- préserver l'équilibre des créneaux en termes de participation
- respecter le droit des adhérents qui se sont acquittés d'une cotisation à jouer sur les créneaux de jeu alloué au club
- prévenir d'éventuels accidents

Pourquoi inviter un(e) joueur(se) extérieure au club ?

L'invitation doit être motivée : participation à un ou plusieurs tournois avec ce ou cette joueuse, ou bien en vue d'une inscription au club (*fin de saison ou été*), etc.

Qui peut-on inviter ?

Un joueur ou joueuse disposant d'une licence de la FFBaD en cours de validité. Un joueur ou une joueuse expérimenté(e) évoluant dans une structure non affiliée à la FFBaD ainsi que les joueurs débutant mais s'engageant à signer une décharge d'assurance auprès du club.

Comment faire ?

Remplir les documents de pratiquants à l'essai.

Qui peut effectuer une invitation ?

Seul un adhérent du badminton club de Chambéry peut effectuer une invitation. L'invité(e), même s'il/elle était déjà venu(e), ne peut le faire directement en faisant part de sa demande au comité directeur ou au responsable de créneau.

Combien de personnes peut-on inviter et combien de fois l'invité(e) peut-il (elle) venir jouer ?

Deux invités peuvent venir jouer. Le ou les invité(es) peuvent venir jouer à plusieurs reprises pendant la saison, toute modération gardée, et en évitant bien sûr de venir sur des créneaux consécutifs. Avant chaque venue, une demande d'autorisation doit être effectuée.

En cas de non-respect de cette démarche, le joueur ou le groupe de joueurs en accointance avec l'invité(e) recevra un avertissement du bureau.

Tout manquement à cette procédure peut être suivie de sanction allant du blâme à la radiation du club.

ARTICLE 14 : RÉINSCRIPTION

La licence de badminton est valable pour la période précisée à l'article 1 du présent règlement. Tout membre est tenu de renouveler sa demande de licence dans les délais précisés par les dirigeants en fin d'année. Le dossier complet (dossier complet : certificat médical + chèque + éventuels documents administratifs) devra être fourni avant le 31 août afin de procéder à la demande de licence pour la saison suivante.

En cas de renouvellement non effectué avant le 31 août (dossier complet : voir ci-dessus), le membre se verra refuser l'accès aux créneaux jusqu'à régularisation (voir Article 1).